

COMMUNIQUE FINAL

Le vendredi 17 novembre 2006 s'est tenu à Lomé, le **Colloque AFRICARAIL/UNIDROIT** articulé autour du thème : « **La convention du Cap et son protocole ferroviaire : une nouvelle force motrice pour l'investissement ferroviaire en Afrique** ».

Organisé avec l'appui financier du Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et sous le parrainage du Ministère des Transports de la République Togolaise :

- Considérant que la CEDEAO et l'UEMOA ont inscrit dans leur traité respectif, l'objectif d'atteindre une intégration harmonieuse des Etats membres des deux organisations par le biais des transports dans le but de faciliter la libre circulation des personnes et des biens ;

- Considérant que les deux organisations sous-régionales ont réaffirmé dans leur programme régional économique l'importance du mode de transport ferroviaire dans le développement de leur économie, l'augmentation de la croissance et du produit intérieur brut.

- Considérant que la CEDEAO et l'UEMOA dans cette perspective ont adopté récemment un programme commun d'interconnexion des voies ferrées des deux ensembles régionaux ;

- Considérant que les chemins de fer appellent à des volumes d'investissement très lourds et une gestion complexe et particulière ;

- Considérant la nécessité de mettre à la disposition de l'Afrique des opportunités d'attirer les financements pour la réalisation de ses projets d'infrastructures ferroviaires;

Les participants au colloque de Lomé recommandent aux Etats de ratifier la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles adoptée le 16 novembre 2001 au Cap en Afrique du Sud et son premier protocole relatif aux biens aéronautiques .

Ils exhortent les Etats à participer à la conférence diplomatique qui se tiendra au Luxembourg du 13 au 24 février 2007 sur le nouveau protocole sectoriel consacré au matériel roulant ferroviaire.

Les participants invitent enfin les Etats africains à adhérer instamment à l'Unidroit pour participer à l'élaboration des normes juridiques destinées à faciliter la vie des affaires et à créer des outils juridiques appropriés et adaptés à leurs besoins de développement.

Les participants adressent leur sincère gratitude au Grand Duché du Luxembourg pour son appui financier qui a permis l'organisation du colloque et aux autorités togolaises pour leurs contributions

Fait à Lomé, le 17/11/2006

Les participants